

Le 11 avril 2012, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

PRESENTS :

Mmes BACHELOT Stéphanie, COTTARD Madeleine, DERUELLE José-Inès, LENFANT Marie-Joëlle, LEROY Christelle, LETARD Carole, PASCUAL Lisa, QUENOUILLE Marie-France

Mrs FERRI Marco, HENRY Nicolas, LAMBERT Patrick, LONGUET Alain, MASSÉ Nicolas, MENNEREUIL Gérald,.

ABSENT : NERDEUX Pascal

POUVOIR : NERDEUX Pascal à LAMBERT Patrick

Madame Deruelle assure le secrétariat de séance.

Le conseil accepte d'ajouter à l'ordre du jour l'acceptation d'un chèque de Groupama.

-1. URBANISME - dossiers en cours

- PC 027014 12 A 0003, M. CONDETTE, rue de la Métairie, parcelle AB 185
Construction d'une maison

Avis favorable : 15 Votants, 15 pour

- PC 027014 12 A 0004, M. JACQUET, 6 rue des Roitelets, parcelle D 278
Construction d'une véranda

Avis favorable : 15 Votants, 15 pour

- PC 027014 12 A 0005, Mme ARNAUD, rue du Calvaire, parcelle AB 89
Agrandissement de la maison existante de 46 m²

Avis favorable : 15 Votants, 15 pour

- le Permis de Construire pour les travaux à l'église est en cours d'instruction.

Avis favorable : 15 Votants, 15 pour

-2. Acquisition de parcelles :

Les 3 parcelles B193 (34a 25ca), ZE140 (13a 10ca), ZE164 (7a 63ca) sont en vente pour un montant total de 1811 € net vendeur, auxquels il faut ajouter les frais de notaire pour un montant 980 €.

Le Conseil autorise Madame le Maire à faire cette acquisition et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Avis favorable : 15 Votants, 15 pour

-3. Renouvellement contrat de maintenance JVS Mairistem

Le contrat avec JVS Mairistem pour les logiciels spécifiques mairie arrive à échéance le 31 juillet 2012.

JVS MAIRISTEM propose le renouvellement de ce contrat pour une période de 3 ans.

Le coût annuel s'élève à 2558.48 € TTC en investissement (tva récupérable) pour les droits d'accès logithèque et cession Licences, + 639.62 € TTC pour mise à niveau corrective et assistance à l'utilisation.

Après discussion, le conseil décide de renouveler le contrat

Avis favorable : 15 votants, 15 pour

-4. Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale :

Après discussion, et compte tenu du vote précédent lors de sa séance du 15 juin 2011, le conseil maintient son avis défavorable.

Avis défavorable : 15 Votants, 2 pour, 7 contre, 5 abstentions

-5. Choix d'un devis pour la porte du sous-sol de la mairie

Sur les 5 entreprises contactées, 2 ont envoyé un devis :

TMA	Acquigny	3 646,00 € HT porte avec carreaux
		3 438,00 € HT porte sans carreaux
AVA	Franqueville St Pierre	2 835,62 € HT porte sans carreaux

Il est décidé de retenir le devis de AVA pour une porte sans carreaux pour un montant de 3 391.40 € TTC.

Avis favorable : 15 Votants, 15 pour

-6. Choix d'un devis de pose de 2 bornes incendie à la Mare-Hermier

Les 4 bornes incendie à la mare-Hermier actuellement en place sont situées au sud-est du hameau. La commune souhaite profiter du renouvellement de la canalisation par la CASE rue de la Métairie pour ajouter 2 bornes.

Les deux emplacements retenus pour la localisation de ces nouvelles bornes sont : carrefour du Calvaire et croisement rues des Forrières et de la Corderie, à proximité des 2 fermes.

3 devis ont été demandés :

SOGEA : 2 bornes renversables et travaux de pose	8.290.00 € HT
VEOLIA : 2 bornes (caractéristiques non précisées)	4.238,86 € HT
SMATIS : 2 bornes poteau renversable prise apparente	1.590,35 € HT
poteau non renversable	1.450,55 € HT
poteau renversable sous coffre	1.840,93 € HT

Après discussion, il est décidé de retenir le devis pour deux bornes non renversables proposées par SMATIS à 1.450 euros HT soit

Avis favorable : 15 Votants, 15 pour

7. Compte Administratif 2011

VOTE DU CA ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Excédent fin 2010 : 217 851.70 € euros

CA 2011	SECTION de FONCTIONNEMENT	SECTION d'INVESTISSEMENT
Recettes	449 242.13 €	481 736.21 €
Dépenses	324 103.83 €	180 629.86 €
Solde 2011	125 138.30€	301 106.35 €
Résultat fin 2010 reporté	278 159.70 €	- 160 696.97 €
Résultat 2011	403 298 €	140 409.38€

L'excédent global fin 2011 est donc de 543 707.38 euros.

Le compte administratif est identique au compte de gestion de la Trésorerie qui tient une comptabilité parallèle.

Madame Lenfant se retire et laisse la présidence à Mme COTTARD pour le vote du compte administratif et du compte de gestion.

Le compte administratif 2011 et le compte de gestion sont approuvés

Avis favorable : 14 votants : 14 pour

8. BUDGET PRIMITIF 2012

a) Affectation du résultat 2011

Le conseil décide d'affecter

403 298.00 € en fonctionnement au **compte 002**,

140 409.38 en investissement au **compte 001**

Avis favorable : 15 votants , 15 pour

b- Taux d'imposition 2012

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux des taxes et de conserver les taux 2011, soit :

- 5.96 pour le taux de la taxe d'habitation
- 14.95 pour le taux de la taxe foncière (bâti)
- 35.80 pour le taux de la taxe foncière (non bâti)

Avis favorable : 15 votants, 15 pour

c- Budget Primitif 2012

BP 2012	SECTION de FONCTIONNEMENT	SECTION d'INVESTISSEMENT
Excédents 2011 reportés	403 298 €	140 409.38 €
Affectation de résultat		
Recettes 2012	322 482 €	210 867 00€
Virement de la section de fonctionnement		240 126.62 €
Dépenses 2012	725 780 €	591.403 00 €

Le budget est adopté : 15 votants, 15 pour

9. –Personnel : assurance statutaire

Madame le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Le conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret N° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE

Article unique: la commune charge le centre de gestion de l'Eure de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie : maladie de longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- Agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 3 ans à effet au premier janvier 2013
Régime du contrat : capitalisation.

Avis favorable 15 Votants, 15 pour

10. Acceptation du chèque GROUPAMA

Suite au vol dans le sous-sol-garage de la commune constaté le 11 Novembre dernier et au cours duquel la porte a été endommagée, de l'outillage et de la décoration de Noël volés, GROUPAMA propose une indemnisation globale de 2 697.00 €.

Le Conseil accepte cette indemnisation.

Avis favorable : 15 votants, 15 pour

11- QUESTIONS DIVERSES

- Comme chaque année, l'éclairage public sera coupé de début juin jusqu'à début août.
- La cérémonie de citoyenneté au cours de laquelle la carte d'électeur sera remise aux jeunes électeurs se déroulera samedi 14 avril à 11h30.

La séance est levée à 22h45